

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de CHAROLLES  
Canton de GUEUGNON

02 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers :

Afférents au Conseil Municipal : 7  
En exercice : 7  
Présents : 7  
Votants : 5  
Absent excusé : 0

Date de la convocation : 25/11/2019  
Date d'affichage : 04/12/2019

D/2019-030

Nomenclature « Actes » :  
8.8 Environnement

**OBJET : Etude de faisabilité pour le  
projet éolien GWP / Nordex**

L'an deux mil dix-neuf et le deux décembre, vingt heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MARLY SOUS ISSY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno POUCHELET, Maire.

Présents : Mmes Anne-Marie ROY - Bernadette CLEMENT

MM. Bruno POUCHELET - Philippe BONDAZ - Jean-Luc BROCHOT - Pascal GONNOT - Daniel PERRAUDIN

Secrétaire de séance : Jean-Luc BROCHOT

Vu le risque de conflit d'intérêts réel entre leur fonction de 2<sup>ème</sup> adjoint et de conseillère municipale et leurs intérêts privés dans le projet éolien, M. Jean-Luc BROCHOT et Mme Bernadette CLEMENT quittent la séance. M. BROCHOT laisse le secrétariat à M. Pascal GONNOT,

Vu la présentation du dossier de projet éolien par Mme Pauline LEMEUNIER, chef de projet chez Global Wind Power et M. Jérémy DECROCK, chef de projet chez Nordex,

Considérant que la société GWP dit avoir réalisé un diagnostic technique sur la commune de Marly sous Issy et que celui-ci a identifié un potentiel de développement éolien (aucun document concernant ce diagnostic technique n'a été transmis ni porté à la connaissance de la commune),

Considérant la demande de GWP / Nordex, de pouvoir mener une étude de faisabilité dans le cadre d'un projet d'implantation d'éoliennes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par **4 voix pour et 1 voix contre**,

- AUTORISE GWP France à mener une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien,
- AUTORISE GWP France à déposer toutes les déclarations, autorisations et levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet du parc éolien.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est informé que la société GWP contactera les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par une implantation éventuelle.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour copie conforme.  
Bruno POUCHELET, Le Maire

